

# “La formation va devenir une condition de l'exercice du métier de gérant”

Le monde de la finance helvétique est en train de vivre un véritable bouleversement. Un cortex de nouvelles lois vient s'ajouter à la complexification de la mission de gérant de fortune et l'oblige désormais à maîtriser des domaines bien éloignés de la gestion. Le point sur les formations qui vont certifier les gérants de demain avec Alessandro Bizzozero et Yvar Mentha, partenaires au sein du cabinet BRP Bizzozero & Partners SA à Genève. PROPOS RECUEILLIS PAR ROHAN SANT

# S

pécialiste de la gestion du risque réglementaire, notamment dans le domaine des services financiers cross-border, BRP Bizzozero & Partners compte plus d'une centaine de clients bancaires actuels auxquels s'ajoute un nombre croissant d'intermédiaires financiers, tels que négociants en valeurs mobilières, gestionnaires de placements collectifs et, surtout, des sociétés de gestion de fortune indépendantes.

Fondée en 2010, BRP SA est composée d'une équipe de spécialistes au bénéfice d'une large expérience pratique dans les secteurs bancaire et financier.

## **Est-il encore possible aujourd'hui d'imaginer d'exercer le métier de gérant indépendant sans se former?**

■ **Dr Alessandro Bizzozero:** De toute évidence, ce n'est plus possible. Les gérants sont désormais soumis à une double contrainte. Légale tout d'abord, puisque l'évolution du cadre réglementaire – notamment à travers la nouvelle proposition de loi sur les services financiers – comprend un volet dédié à la formation qui impose de se former à tout professionnel en rela-

tion directe avec le client. Et professionnelle ensuite, puisque la concurrence toujours plus forte impose aux intermédiaires financiers de se former presque de manière continue.

■ **Yvar Mentha:** La formation continue devient également de plus en plus indispensable pour comprendre l'économie et les marchés financiers. Le métier de gestion financière est devenu beaucoup plus complexe ces trente dernières années avec une politique de placement toujours plus sophistiquée intégrant des classes alternatives, une approche globale sur le plan géographique et l'intégration de nombreux nouveaux produits financiers. Au niveau du conseil patrimonial – qui est



une composante essentielle de la valeur ajoutée du gérant indépendant – les choses ont aussi beaucoup évolué, notamment en matière de fiscalité internationale et de compréhension des principaux instruments de planification, comme les trusts et les assurances vie. Enfin, en termes de compliance, le cadre réglementaire est en train d'atteindre une très grande complexité qui nécessite des ressources dédiées, mais surtout exige que le gérant ait connaissance de la matière et des enjeux. En somme, il faut être capable d'avoir des connaissances assez poussées dans plusieurs métiers différents ce qui constitue un véritable défi. ■■■

“ *Le métier de gestion financière est devenu beaucoup plus complexe ces trente dernières années.* ”

“ Il faut être capable d’avoir des connaissances assez poussées dans plusieurs métiers différents, ce qui constitue un véritable défi. ”

#### ■ ■ ■ Faudra-t-il se former de manière continue désormais?

■ **YM:** Bien entendu. Même à notre niveau de spécialistes sur un secteur ciblé, la formation continue est vitale: si nous arrêtons de nous informer pendant quelques semaines, nous sommes perdus! Plus sérieusement, il est clair que le cycle de changement réglementaire est de plus en plus court et que son suivi sur le plan domestique et international nécessite un effort constant.

■ **AB:** Une des raisons du succès d’une entreprise spécialisée indépendante comme la nôtre, c’est qu’il est aujourd’hui impossible de suivre en permanence les évolutions réglementaires et que même dans les grandes structures on ressent un besoin de soutien proactif.

#### Loi sur les services financiers (LSF)

Eléments principaux d’une réglementation possible  
Formation des conseillers clientèle

- 1. Les conseillers de clientèle doivent suffisamment connaître les règles de conduite. Un perfectionnement régulier vise à leur assurer ces connaissances.
- 2. Les conseillers de clientèle doivent disposer de compétences nécessaires pour fournir les services offerts. Un perfectionnement régulier doit assurer leurs compétences professionnelles.
- 3. Les conseillers de clientèle ne sont inscrits dans un registre public que s’ils apportent la preuve d’une formation et d’un perfectionnement suffisants en matière de compétences technique et de règles de conduite. Les personnes qui ne sont pas inscrites dans le registre en question ne peuvent pas exercer l’activité de conseiller de clientèle.



#### Comment la formation financière va-t-elle évoluer en Suisse?

■ **AB:** On sent une très forte influence anglo-saxonne se profiler. La formation est en train de se transformer, de passer d’un mode où ce sont les praticiens qui organisent librement leur formation, à une réelle institutionnalisation avec des organismes formateurs agréés par la FINMA (ou par un autre organisme) qui devraient voir le jour d’ici 2015 à 2017 et avec une certification obligatoire.

■ **YM:** D’ailleurs les formateurs se préparent déjà à ces évolutions et le paysage est en train de se modifier. Des concours sont organisés au niveau national entre les différents acteurs du marché (Swiss Financial Institute, Azek, etc.) pour créer des formations cross-border, et d’autres initiatives sont également en cours. On va sans doute assister à de nombreux développements qui cibleront tous les professionnels du conseil financier en Suisse, au sein des banques comme chez les gérants indépendants.

#### Quelles sont les formations qui sont obligatoires aujourd’hui?

■ **AB:** Les deux thèmes prioritaires sur lesquels il est nécessaire et quasiment obligatoire de se former actuellement concernent tout ce qui a trait à la lutte contre le blanchiment, d’un côté, et les problématiques cross-border, de l’autre.

■ **YM:** Ce qu’il faut surtout bien réaliser, c’est que la formation va devenir une condition de l’exercice du métier de gérant à l’avenir. C’est la fin d’un monde où la seule expérience pouvait suffire. Désormais, l’autorité de surveillance devra exiger une certification pour accorder une autorisation de pratiquer la gestion. En somme, c’est une évolution logique: si la Suisse met en avant sa place financière en termes de très haut niveau de compétence et d’expertise, il paraît normal de valider ces compétences et de les sanctionner par une certification reconnue. Cette évolution suppose la mise en place d’une logistique importante au niveau national avec la création de formations, voire d’écoles.

■ **AB:** En effet! Les instituts de formation sont déjà en train d’élaborer des cursus. Mais le chemin est encore long et les défis importants, notamment lorsque l’on songe qu’il va falloir former relativement rapidement plus de 10 000 personnes. •